Le secrétaire d'Etat au budget, , Jean-Raymond Güyon,

> Le secrétaire d'Etal aux postes, télégraphes et téléphones Eugène Thomas.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique

Jean MEUNIER.

### Tableau d'avancement

Par arrêté du Ministre de la France d'outre-mer en date du :

17 octobre 1957. — Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1957, les médecins, pharmaciens et sages-femmes africains dont les noms suivent:

### A. — MEDECINS

5. — Pour le grade de médecin africain de 1º cl. Les médecins africains de 2º classe:

### Diallo Oumarou

# C. - SAGES-FEMMES

1º) Pour le grade de sage-femme africaine principale de 1ºº classe es sages-femmes africaines principales de 2º

Les sages-femmes africaines principales de 25 el : Adjamgba Victorine, née Dossou Yovo Tossou Eleïse, née Têvi

4º) Pour le grade de sage-femme africaine principale de 4º classe :

Les sages-femmes africaines de 1re classe :

Becker, née Lingue Sophie

Lima Félicienne,

50) Pour le grade de sage-femme africaine de 1º classe :

Les sages-femmes africaines de 2º classe :

Azama Bernadette,

6º) Pour le grade de sage-femme africaine de 2º classe:

Les sages-femmes africaines de 3º classe:

Loko, née Mensah Sossouvi,

### Promotion

Par arrêté du Ministre de la France d'outre-mer en date du :

17 octobre 1957. — Sont promus, pour compter du 1er janvier 1957, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté les médecins, pharmaciens et sages-femmes africains dont les noms suivent:

# A. - MEDECINS:

5º) Au grade de médecin africain de 1ºº classe : Les médecins africains de 2º classe :

Diallo Oumarou,

R.S.M.C. Néant

## C. — SAGES-FEMMES

1º) Au grade de sage-femme africaine principale de 1º0 classe

Les sages-femmes africaines principales de 2º el : Adjamgha Victorine, née Dossou Yovo Tossou Eloïse, née Têvi

4º Au grade de sage-femme africaine principale de 4º classe:

Les sages-femmes africaines de 1re classe :

Becker, née Lingue Sophie

Lima Félicienne,

5°) Au grade de sage-femme africaine de 1° classe

Les sages-femmes africaines de 2º classe :

Azama Bernadette,

6º) Au grade de sage-femme africaine de 2º classe:

Les sages-femmes africaines de 3º classe :

Loko, née Mensah Sossouvi,

# ACTES DU HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE AU TOGO

ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

DECISION Nº 306/CM. du 19 novembre 1957 relative au Champ de tir d'Agouévé.

LE GOUVERNEUR DE LA FRANÇE D'OUTRE-MER CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU TOGO,

Vu la loi nº 56-619 du 23 juin 1956, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des Territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 56-847 du 24 août 1956 portant statut du Togo, modifié par le décret n° 57-359 du 22 mars 1957;

Vu le décret du le septembre 1945 (Titre VI — Occupations temporaires) règlementant au Togo l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu la loi nº 57\*23 du 6 juin 1997 autorisant la session amiable à la République Française des tecrains sis à Tokoin (Cercle de Lomé);

Vu l'arcêté nº 206/PM, du 9 novembre 1957 du Premier Ministre de la République l'Autonome du Togo autorisant l'occupation temporaire d'un champ de tir à Agouévé;

## DECIDE:

ARTICLE PREMIER. — L'arrêté nº 206/PM en date du '9 novembre 1957 autorisant l'occupation temporaire d'un champ de lir à Agouévé, vaut réquisition en ce qui concerne le personnel de l'Armée Française.

ART. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Lomé, le 19 novembre 1957.

G. SPÉNALE.

Par arrêté du Haut-Commissaire de la République française au Togo:

 $N^{\rm o}$  102-57/PE du :

14 novembre 1957. — Le montant des indemnités pour frais de représentation accordées au Chef de de Subdivision de Bafilo, Cercle de Sokodé, rétribué sur les fonds du Budget de l'Etat s'exécutant au Togo, est fixé à cent-dix-neuf mille (119.000) francs CFA. par an pour compter de la date d'ouverture de la dite Subdivision.

### Nomination

Par arrêté et décisions du Haut-Commissaire de la République française au Togo:

Nº 290/D/PE. du :

6 novembre 1957. — M. Raynaud Bernard, Gendarme, Chef du Service Intérieur du Haut-Commissariat de la République française au Togo, est nommé Régisseur de la Caisse d'Avances instituée par arrêté n° 96-57/PE. du 6 novembre 1957.

La présente décision aura effet pour compter du 7 novembre 1957.

### Affectation

Nº 295/D/PE. du:

12 novembre 1957. — M. Poimbœuf Roger Jean, stagiaire des Trésoreries des territoires d'outre-mer (indice métro 200) de retour de stage, arrivé à Lomé le 20 octobre 1957 par avion, est mis à la disposition du Trésorier-Payeur du Togo.

# Engagement

 $N^{o}$  297/D/PE. du:

13 octobre 1957. — M. Tete Têtêvi Joseph, engagé à titre d'essai pour une période d'un mois à compter du 1er octobre 1957, est définitivement embauché pour compter du 1er novembre 1957, en qualité de commis dactylographe permanent et classé à la 29 catégorie, échelle A, salaire mensuel (7.100) sept mille cent francs pour servir au Burcau du Personnel d'Etat et des Finances du Haut-Commissariat de la République française au Togo.

La dépense résultant de cet engagement est imputable au budget de l'Etat, chapitre 41-95.

Nº 302/D/PE. du:

18 novembre 1957. — MM. Abotchitsé Clément, titulaire du Baccalauréat 1<sup>re</sup> partie et Goglo Paul, titulaire du B.E.P.C., sont engagés en qualité d'agents permanents, classés à la 3<sup>c</sup> categorie — Echelle D — et mis à la disposition du Chef du Service de la Météorologie du Togo, pour compter du 7 octobre 1957.

La dépense résultant de cet engagement est imputable au Budget de l'Etat, chapitre 41-95.

## RECTIFICATIF

à la décision no 269-D/PE. du 3 octobre 1957 portant engagement.

Au lieu de :

M. Tete Louis

Lire:

M. Tete Têtêvi Joseph

Le reste sans changement.

# Reclassement

No 303/D/PE. du :

18 novembre 1957. — Sont reclassés dans les nouvelles échelles de solde pour compter du 1<sup>or</sup> juillet 1957, les agents permanents employés au Service de la Météorologie du Togo dont les noms suivent:

MM. Klou Victor, agent de 4º Catégorie — Echelle A, à l'Echelle B de la même Catégorie.

Agblevor Hoganos, agent de 4º Catégorie — Echelle A, à l'Echelle B de la même Catégorie.

Gbeassor Georges, agent de 3° catégorie — Echelle D, à l'échelle A de la 4° catégorie.

Do-Régo Boueari, agent de 3e catégorie — Echelle B, à l'échelle A de la 4e catégorie.

Ephoévi-Ga James, agent de 3º Catégorie — Echelle A, à l'échelle B de la même Catégorie.